

Département de l'Ariège
MAIRIE DE LOUBIERES

Téléphone/ Fax : 05.61.05.33.65

e.mail : mairie.loubieres@orange.fr

Compte rendu du conseil municipal du 1^{er} juillet 2020

Présents :

Mesdames : Fabienne VIGNES, Chantal AUGÉ, Muriel CAVAILLES, Nadine LAURENS, Anne MORANDEIRA.

Messieurs : Denis BELARD, Frédéric JEAN, Daniel JEAN, Quentin MICHELON, Gérard ROUGE, Patrice SERVANT.

Secrétaire de séance : Anne MORANDEIRA

Ordre du jour :

- 1) **Budget 2020**
- 2) **Taux imposition des taxes directes locales pour 2020**
- 3) **Subvention aux associations**
- 4) **Personnels communaux**
- 5) **Présentation du nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Loubières :**
- 6) **Présentation de l'intercommunalité :**
- 7) **Information sur le SIVE (école)**
- 8) **Commission communale des impôts directs**
- 9) **Réfection de la clôture du terrain de pétanque**
- 10) **Election sénatoriale**
- 11) **Questions diverses :**

Validation par le conseil municipal du précédent compte rendu, en date du 3 juin 2020.

1) Budget 2020

Après la présentation des orientations budgétaires au conseil municipal de juin, le conseil vote le budget primitif 2020.

2) Taux imposition des taxes directes locales pour 2020

Le conseil municipal, sur la proposition de vote des 2 derniers taux d'imposition concernant la taxe foncière bâti et la taxe foncière non bâti, vote le maintien de ces taux 2019 pour 2020, à l'unanimité.

3) Subvention aux associations et CCAS

Chaque année, la commune attribue des subventions demandées à six associations : le Foyer rural de Loubières ; la Société de chasse (ACCA) ; l'Association Club de l'amitié St-Jean-de-Verges-Loubières ; les Restos du cœur ; la Société Intercommunale de pêche et l'Association des parents d'élèves « La Timamaille ».

Il est proposé d'attribuer, les mêmes subventions que 2019, de la manière suivante :

- ✓ Foyer rural = 2 700 € TTC
- ✓ Société de chasse (ACCA) = 100 € TTC
- ✓ Association club de l'amitié St-Jean-de-Verges/Loubières = 120 € TTC
- ✓ Restaurants du cœur = 65 € TTC
- ✓ Société Intercommunale de pêche : 100€
- ✓ Association des parents d'élèves « La Timamaille » : 120€

S'agissant du Foyer rural, la subvention au foyer rural est attribuée pour réaliser l'organisation de la fête du village (qui a lieu, en principe, le dernier week-end de juillet). Il est proposé de maintenir ce montant, même si la fête n'aura pas lieu cette année compte tenu des circonstances liées à la crise sanitaire.

Aussi, deux cas de figure se présentent :

- Si rien n'est organisé cette année, le foyer n'aura pas de financement supplémentaire en 2021.
- S'il organise une manifestation festive pour les habitants, la dotation 2021 sera à la hauteur des frais essentiels mesurés et engagés (sont toutefois exclus les frais liés à la location de tentes, manèges, ...).

Concernant le **CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)**, sa dotation annuelle sera de 500€ cette année au lieu des 1000€ normalement alloués, en raison de sa participation à l'achat de masques dont le coût a été avancé par la Mairie.

4) Personnels communaux

L'information est faite sur les modalités de fonctionnement de l'agent d'entretien et des deux agents techniques.

- ✓ Arrivée d'un nouvel agent d'entretien pour les locaux de la Mairie :

Madame Aline DELMAS, sous contrat privé, a fait valoir son droit à la retraite le 31 mai 2020. Madame Marie BENEDET, déjà titulaire de la fonction publique territoriale, la remplace depuis le 1^{er} juin, avec les mêmes conditions de fonctionnement (2 x 1h30 par semaine).

Des Equipements de Protection Individuelle (EPI) lui seront fournis une fois par an.

La délibération pour la création du poste d'adjoint technique sur cette fonction est adoptée à l'unanimité.

- ✓ Réunion avec les deux agents techniques, en présence d'élus (Fabienne VIGNES, Denis BELARD, Daniel JEAN et Gérard ROUGE) :

Les agents ont présenté les lieux de travaux, leur mode de fonctionnement et les matériels mis à leur disposition. Le Maire a insisté sur le port systématique des EPI.

- Les agents seront équipés, une fois par an, d'EPI au choix : deux pantalons en coton fluo + une veste en coton fluo ou deux combinaisons en coton fluo. Les chaussures de sécurité, les bottes de sécurité, les chasubles fluos, la parka et la veste de pluie seront remplacées suivant les besoins.

Une note de service sera élaborée sur le port et l'entretien des EPI (Denis BELARD et Anne MORANDEIRA).

- Il est précisé aux agents que la salle du conseil municipal, équipée d'un point d'eau et d'un micro-onde, servira à la pause méridienne. Les sanitaires à disposition sont ceux de la mairie, avec maintien des lieux propres.

- Il est discuté du fait de nommer un second conseiller délégué, Gérard ROUGE avec une indemnité de 30 €/mois. La délibération est adoptée à l'unanimité.

La mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) doit être faite. De même, des fiches de poste seront réalisées pour chacun des métiers des employés communaux (secrétariat, entretien, services techniques). Un groupe de travail est constitué : Denis BELARD, Daniel JEAN, Gérard ROUGE et Anne MORANDEIRA.

Une réflexion est engagée sur la création d'un vestiaire, d'une douche et d'un local technique. L'actuel atelier pourrait être agrandi (d'environ 30 m²). Un architecte a été sollicité pour estimer les coûts de l'opération (coût du permis de construire – 1500€ HT – et coût des travaux – 40 000 à 45 000€). Les travaux pourraient s'étaler sur deux exercices budgétaires, exemple 2021-2022.

5) Présentation du nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Loubières :

La réalisation de nouveau PLU de la commune a débuté en septembre 2016 pour être validé par la préfecture en ce début d'année.

Son coût se décompose en deux parties : le bureau d'étude (16 870 €) et le commissaire enquêteur (1 824,72 €).

Une mise en conformité du PLU a dû être effectuée par rapport au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT de Tarascon à Saverdun), approuvé en 2015 suite au Grenelle de l'environnement. Dans la pratique, cela a notamment abouti au maintien de la surface dédiée aux terres agricoles, à la diminution des surfaces constructibles (pour Loubières passer de 9ha à 2ha).

Pour information :

Les enjeux départementaux auxquels le PLU a dû se conformer sont :

- Limiter l'étalement urbain et conforter la centralité des bourgs : limiter le mitage, optimiser la ressource foncière, conserver l'attractivité des centres anciens, combler les dents creuses.

- Préserver les terres agricoles et les unités d'exploitation et insérer les projets dans l'environnement : associer la profession agricole en amont de la réalisation des documents d'urbanisme, recueillir les besoins en matière d'agriculture sur le territoire, analyser la situation agricole et identifier les enjeux locaux, garantir une protection pérenne des sièges et sites d'exploitation agricole, insérer les bâtiments agricoles dans le paysage.

- Favoriser la mixité sociale : optimiser la ressource foncière et s'insérer dans une démarche de développement durable, diversifier l'offre en logements, créer des quartiers porteurs de lien social, rendre plus proche les services et les équipements.

-Economiser, rationaliser les réseaux et les déplacements : faciliter le raccordement aux réseaux publics, rationaliser la ressource, intégrer l'esthétique (enfouissement des réseaux), gérer les divers modes de déplacements, en créant des espaces publics agréables à vivre et fonctionnels, gérer le stationnement pour qu'il ait un impact minimum sur la qualité des espaces de vie, inondations (limiter les crues liées au ruissellement pluvial, les phénomènes d'érosion, limiter l'imperméabilisation des sols), protéger la nappe phréatique et les eaux superficielles.

-Proposer une offre d'accueil de qualité, cohérente au territoire pour les infrastructures économiques et touristiques (compétence en matière de développement économique de la communauté d'agglomération) : intégrer les projets touristiques dans les sites.

Méthodologie appliquée

- 1) Réalisation de quatre diagnostics : Agricole (courriers et rencontre avec les agriculteurs) ; Environnemental ; Paysager ; Urbain.
- 2) Projet d'Aménagement de Développement Durables (PADD) :
Ce projet communal se traduit en cinq orientations :
 - Préserver la qualité environnementale et paysagère du site.
 - Assurer un développement maîtrisé et diversifié.
 - Assurer une offre publique de qualité et adaptée.
 - Permettre le maintien et le développement des activités.
 - S'inscrire dans la dynamique intercommunale, tout en préservant l'identité villageoise.
- 3) Déclinaison du PADD en Orientations d'aménagement et de Programmation (OAP) :
OAP thématique : biodiversité et agriculture sur la plaine bâtie.

Son objectif est de réussir à allier les projets d'aménagement avec l'environnement au sein du territoire de Loubières, de maintenir la qualité des sols et des cours d'eau, de préserver ainsi le site Natura2000 à proximité (la rivière Ariège).

Le plan du document final est présenté en séance.

6) Qu'est-ce que l'intercommunalité ?

Un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) est une structure administrative française regroupant plusieurs communes afin d'exercer certaines de leurs compétences en commun.

Les champs d'intervention de la communauté d'agglomération :

Compétences obligatoires :

- Développement économique et touristique
- Aménagement de l'espace : schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme, opérations d'aménagement, organisation de la mobilité
- Equilibre social de l'habitat : programme local de l'habitat, politique du logement
- Politique de la ville : dispositifs de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale, dispositifs locaux de prévention de la délinquance
- Gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Assainissement
- Eau

Compétences optionnelles (3 à choisir parmi les 7 suivantes) :

- Voirie et parcs de stationnement

- Environnement : lutte contre la pollution d'air et les nuisances sonores, maîtrise de la demande d'énergie
- Equipements culturels et sportifs
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Création et gestion de maisons de services au public

Compétences facultatives définies par les communes membres.

Compétences pouvant être déléguées par le département :

À la demande de la communauté d'agglomération, celle-ci peut exercer pour le compte du département, différentes compétences en matière d'action sociale.

La commune de Loubières dépend de la Communauté d'Agglomération de Foix-Varilhes

7) Information sur le SIVE (Syndicat Intercommunal à Vocation Educative)

La présentation du SIVE et de son fonctionnement est faite par Fabienne VIGNES.

Le S.I.V.E. qui regroupe trois communes pour deux écoles (Saint-Jean-de-Verges et Crampagna) a une présidence tournante tous les deux ans :

2020 – 2022 = St-Jean-de-Verges, (titulaires 3 – suppléant 1)

2023 – 2024 = Loubières, (titulaire 1 - suppléant 1)

2024 – 2026 = Crampagna, (titulaires 2 – suppléant 1)

La première réunion du conseil de SIVE a eu lieu le 22 juin 2020 : ont été élus, Carole GUICHOU comme présidente, Fabienne VIGNES et Michel MABILLOT comme vice-présidents.

Le SIVE, c'est 250 enfants, 11 agents SIVE et un budget d'environ 500 000 € dont la moitié représente les charges de personnels.

Le SIVE a continué de fonctionner pendant le confinement (accueil des enfants du personnel soignant) et a accueilli à nouveau les enfants, en groupe restreints à partir du 12 mai.

Le SIVE doit mettre en place un nouveau marché, en deux temps, pour la prestation de l'ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole). Une consultation par devis concernant la période du 1 septembre 2020 au 13 décembre 2020 suivi d'un marché public pour les prochaines années.

8) Commission communale des impôts directs :

En rappel du Conseil du 3 juin dernier, le rôle consultatif de cette commission s'exerce en matière de fiscalité directe locale : évaluation des valeurs locatives en lien avec les services fiscaux, avis sur les réclamations contentieuses en matière de taxes directes locales.

Présidée par le maire, trois titulaires et trois suppléants avaient été nommés lors du Conseil Municipal.

Nous avons reçu un document du Centre des Impôts après le Conseil Municipal de juin. Il faut désormais six commissaires titulaires et suppléants (soit 13 personnes) pour les communes de moins de 2 000 habitants. Renseignements pris auprès du Centre des Impôts, il faut la composition de cette commission aux habitants de la commune et proposer 24 personnes, imposées aux différentes taxes.

Le Conseil Municipal décide en conséquence de maintenir les membres de la commission, désignés lors du dernier Conseil et propose les personnes suivantes : Sébastien AMARDEILH, Christian ABRIEU, Francis BAURES, Daniel BENEDET, Didier CALVET, Claude DEMOULIN, Reine FOLTRAN, Michel GAY, Martine LAFON, Charles LANCKRIET, Sabine PARACHINI,

Francette RUMEAU, Sylvie SOLSONA, Raymond VIGNES, Ursula WAGNER, Sophie MARTY, Sophie FABRE, David ESTEBE.

9) Réfection de la clôture du terrain de pétanque

Les trois devis établis sont parvenus à la Mairie :

- SICRE de Loubens : 8005,78€ HT ;
- SCOP COUSERANS CONSTRUCTION : 8857,42€ HT ;
- LES LOGIS D'ARIEGE : 8793.14 € HT.

L'entreprise la mieux-disante (entreprise SICRE) est retenue.

10) Election sénatoriale

Aux termes du décret du 29 juin 2020, portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, les conseils municipaux doivent être convoqués le 10 juillet afin de désigner, pour nous, un titulaire et trois suppléants.

11) Questions diverses

✓ Information de la commune de Vernajoul : depuis le mardi 16 juin 2020, un marché est organisé sur la place de Vernajoul (devant la mairie) avec, pour l'instant, un marchand de légumes et un boucher.

✓ Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'agglomération : le premier PLH de la communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes a été adopté le 11/12/2020. Ce document doit être tenu à la disposition du public au sein de chacune des mairies.

Il est téléchargeable sur <https://www.agglo-foix-varilhes.fr/>

Il sera également disponible sur le site internet de la commune <https://www.agglo-foix-varilhes.fr/mairie-loubieres09.fr>, consultable au secrétariat de la Mairie.

✓ Logement communal : le rapport de visite concernant le problème d'acquittement de loyers par un locataire est fait en séance.

✓ Le SCoT de la Vallée de l'Ariège et le « Plan vélo » : Le SCot vient d'engager, en avril 2020, son Plan vélo. L'équipe projet lance une enquête en ligne auprès des habitants de son territoire, du 22 juin au 19 juillet 2020 pour appréhender la pratique réelle du vélo. Une affiche annonçant l'enquête et les modalités pour y participer, est affichée sur le panneau d'information de la Mairie.

✓ Label « village étoilé » : Fabienne VIGNES présente ce label, ouvert aux communes ayant décidé l'extinction de l'éclairage public, la nuit. Le dépôt des candidatures à ce label doit être effectué avant 30 septembre prochain.

Prochain conseil municipal le mercredi 9 septembre 2020.

Séance levée à 21h00.

La secrétaire :

Anne MORANDEIRA